



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MOIS D'AVRIL
2025 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 29 À
20 : 00 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance extraordinaire, sous la présidence de monsieur le maire Marc Laliberté.

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Mario Duchesne et Martin Pelletier, Patrick Bouchard,

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, greffière et trésorière madame Rita Ouellet,

Absence motivée : Claudie Tremblay

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal (art. 152), aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Correction de la résolution 09-032025;
Vente du terrain 7 – Lac Milot – Monsieur Sébastien Maltais;
Adoption du règlement d'emprunt RE2025-01 pour frais de refinancement;
Adoption du règlement d'emprunt FR2025-01 pour le camping municipal;
Avis de motion pour règlement FR2025-01 augmentation du fonds de roulement;
Dépôt du projet de règlement FR2025-01 augmentation du fonds de roulement;
Plan GES;
Période de questions des contribuables sur les sujets ci-dessus exclusivement;
Clôture de la séance.

Sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

17-042025

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEILS
PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu »

• **Correction de la résolution 09-032025**

CONSIDÉRANT qu'il y a une modification à faire à la résolution #09-032025 pour intervertir les contrats de vente de deux terrains à la demande des propriétaires;

CONSIDÉRANT que les propriétaires sont conjoints et achètent chacun un terrain;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

18-042025

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEILS
PRÉSENTS,

« Que le Conseil municipal autorise la modification de la vente des terrains et autorise le maire et la directrice générale greffière trésorière à signer les contrats de vente pour les lots suivants taxes en sus :

#6660691 – 50 181.28\$, superficie : 7767.4 m2 à madame Marilou Brassard;
#6660695 – 37 229.52\$, superficie : 5086.0 m2 à monsieur Anthony Fortin »

• **Vente du terrain 7 – Lac Milot – Monsieur Sébastien Maltais**

CONSIDÉRANT qu'une offre d'achat conforme a été reçue de monsieur Sébastien Maltais pour le lot #6660690 du cadastre du Québec situé dans le secteur du lac Milot, accompagné des frais requis et de la caution de 1 500\$;

CONSIDÉRANT que les obligations décrites aux promesses d'achat doivent être incluses dans le contrat de vente, mais qu'il sera toujours possible d'ajouter un copropriétaire lors de la signature de l'acte de vente, tel que mentionné à monsieur Maltais, y compris l'obligation de ne pas vendre le terrain à un autre que la



Municipalité dans le délai de deux ans sauf si une construction est érigée avant cette date;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

19-042025

IL EST RÉSOLU L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEILS PRÉSENTS,

« Que le Conseil municipal autorise le maire et la directrice générale greffière trésorière à signer le contrat de vente du terrain portant le numéro #6660690 du Cadastre du Québec, ayant une superficie de 5 727.6 m², situé dans le secteur du lac Milot à monsieur Sébastien Maltais pour une somme de 41 926.03\$ taxes en sus. »

- **Adoption du règlement d'emprunt RE2025-01 pour frais de refinancement**

CONSIDÉRANT que sur l'emprunt décrété par les règlements numéros RE2013-03, RE2013-01, RE2015-02 et RE2014-01, un solde non amorti de 1 103 300\$ sera renouvelable le 14 octobre prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;

CONSIDÉRANT que les coûts de vente (frais de refinancement) relatifs à l'émission du montant ci-haut mentionné sont estimés à la somme de 22 000\$;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

20-042025

IL EST RÉSOLU L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEILS PRÉSENTS,

« D'adopter le règlement numéro RE2025-01, intitulé Frais de refinancement 2025 décrétant un emprunt de 22 000\$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros RE2013-03, RE2013-01, RE2015-02 et Re2014-01 »

- **Adoption du règlement d'emprunt RE2025-02 pour camping municipal**

CONSIDÉRANT que des dépenses en immobilisations sont devenues nécessaires pour améliorer les bâtiments locatifs et les services aux usagers (internet, buanderie, barrière d'accès) au camping municipal ;

CONSIDÉRANT que ce règlement se veut un outil de planification plus flexible;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

21-042025

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ* DES MEMBRES DU CONSEILS PRÉSENTS,

« D'adopter le règlement numéro RE2025-02, intitulé Immobilisation pour le camping municipal, décrétant des dépenses et un emprunt de 200 000\$ pour des immobilisations pour le camping municipal »

* Le conseiller Martin Pelletier s'oppose

Avis de motion

Madame la conseillère Annie Bergeron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera adopté un règlement portant le numéro FR2025-01 pour l'augmentation du fonds de roulement.

Annie Bergeron, conseillère

- **Dépôt du projet de règlement FR2025-01 augmentation du fonds de roulement**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire augmenter son fonds de roulement afin de disposer de fonds plus considérable pour les immobilisations;



CONSIDÉRANT qu'il est possible de transférer un montant du surplus cumulé au fonds de roulement, et ce, sans affecté les résultats de l'année;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 50 000\$ du surplus cumulé des années antérieures viendrait augmenter le fonds de roulement à un montant total de 250 000\$;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

22-042025

IL EST RÉSOLU L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEILS PRÉSENTS,

« Que soit déposé par la conseillère Annie Bergeron, le projet de règlement FR2025-01 intitulé Augmentation du fonds de roulement qui sera adopté à une séance subséquente. »

- **Plan GES**

Discussion et commentaires sur le plan de réduction des émissions de GES 2025-2030 préliminaire.

Période de questions pour les contribuables sur les sujets ci-dessus exclusivement

Aucune question.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 20 h 47.

23-042025

Rita Ouellet, DG greffière trésorière

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »